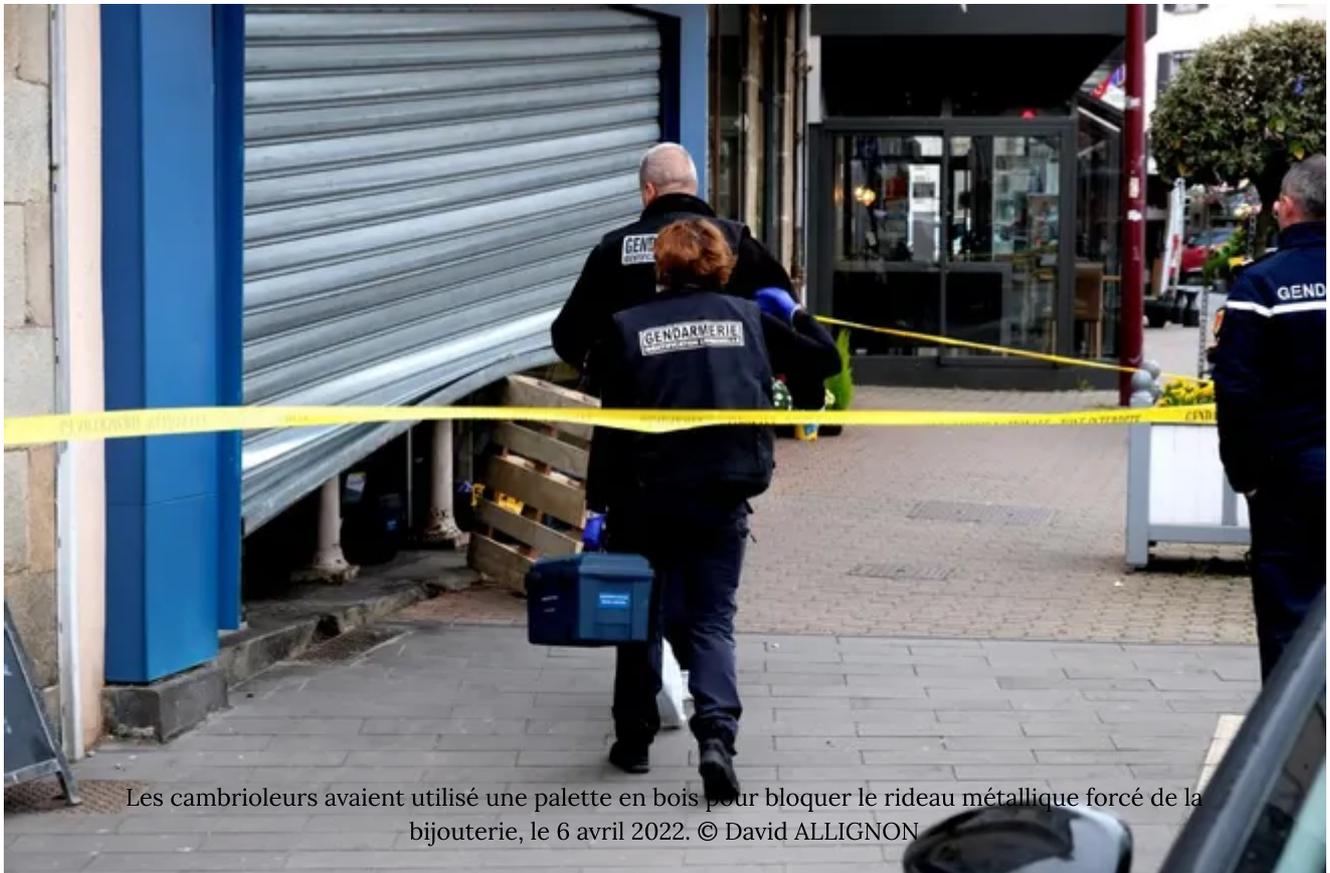


Justice

Cambriolage d'une bijouterie à Issoire : les suspects auraient sévi ailleurs en France

Article réservé aux abonnés

Publié le 20/04/2023 à 12h01 | Olivier Choruszko



Les cambrioleurs avaient utilisé une palette en bois pour bloquer le rideau métallique forcé de la bijouterie, le 6 avril 2022. © David ALLIGNON

L'un de ses hommes, soupçonné d'un vol par effraction dans deux bijouteries, à Issoire et Loudéac (22), a demandé sa remise en liberté devant la cour d'appel de Riom. Sans succès.

Les faits remontent à un an. Le 6 avril 2022, au petit matin, le rideau métallique de la bijouterie Fustier, à Issoire, était découvert forcé. Le commerce avait été cambriolé durant la nuit. Les voleurs étaient repartis avec de nombreux bijoux de valeur.

A lire aussi :

Une bijouterie cambriolée en pleine nuit à Issoire (Puy-de-Dôme)

Une fois les premiers indices relevés, l'enquête, confiée aux gendarmes, n'a pas traîné. Elle les a menés sur la piste de quatre hommes soupçonnés d'avoir sévi dans une autre bijouterie, à Loudéac (Côtes-d'Armor), quelques jours avant Issoire.

Deux d'entre eux ont été interpellés dans le Maine-et-Loire, le 12 juin 2022. Ils ont été mis en examen et placés en détention provisoire. Un troisième a été arrêté à l'aéroport de Roissy. Le quatrième, toujours en fuite, fait l'objet d'un mandat d'arrêt européen.

Il aurait reconnu les faits

L'un des deux premiers suspects, s'il n'est pas connu de la justice française, affiche un casier judiciaire européen assez fourni : treize condamnations, notamment pour des vols aggravés. À ce stade de l'instruction, Alexandru G., âgé de 34 ans, aurait reconnu les cambriolages d'Issoire et Loudéac et demande son assignation à résidence sous surveillance électronique (Arse).

A lire aussi :

Une bijouterie d'Issoire cambriolée par deux hommes encagoulés, la propriétaire et sa mère ligotées

Une requête qui n'a pas trouvé grâce aux yeux de Tristan Boffard, avocat général à la cour d'appel de Riom, lors de la dernière audience de la chambre de l'instruction. "Il explique qu'il est domicilié en Roumanie mais il a aussi circulé en Slovénie, en Grèce... Et il ne sait pas dire où il habite précisément en France... Tout cela n'est pas très sérieux." Les magistrats riomois ont décidé de le maintenir en détention.

Olivier Choruszko

CLERMONT-FERRAND JUSTICE PUY-DE-DÔME

LIRE PLUS D'ARTICLES